

Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'716
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 350.004
Abo-Nr.: 1081047
Seite: 16
Fläche: 29'136 mm²

Financer l'infrastructure publique

> **Gestion** Moins courant en Suisse qu'ailleurs, ce procédé profiterait non seulement à notre prévoyance, mais aussi à toute l'économie

Pasquale Zarra*



Entre 2 et 3 milliards de francs: c'est le budget estimé pour le percement du second tube autoroutier du Gothard. Plus de 3,5 milliards: c'est le montant à déboursier pour la grande traversée du lac à Genève. Au lieu d'attendre une aide de la Confédération qui n'y voit aucune urgence, le gouvernement genevois a lancé un premier pavé dans la mare en évoquant une autre solution: le partenariat public-privé (PPP). Une idée qui rejoint des études d'économiesuisse démontrant que ces deux projets d'envergure sont appropriés à un PPP.

L'idée est simple: un PPP se constitue lorsque l'Etat fait appel à un prestataire privé pour contribuer au financement et à l'exploitation d'une infrastructure publique. Ce type de coopération contractuelle est formulé sur le très long terme et réglé avec précision dans le but de réaliser une tâche publique de façon efficace et rentable. Le retour sur investissement est généralement garanti par la mise en place d'une forme de péage à l'utilisation. Les parties conjuguent leurs forces spécifiques et partagent les risques.

Face à de tels arguments, les caisses de pension, constamment à la recherche de nouvelles sources de revenus pour répondre à l'évolution démographique, ont un rôle clé à jouer. Investir dans les infrastructures publiques est pour elles

une manière de garantir l'avenir de leur patrimoine à leurs assurés. Pour les pouvoirs publics, c'est l'opportunité d'accélérer le lancement de projets capitaux pour la population et l'économie. En effet, non seulement une gestion uniquement publique pèse lourd dans le budget des contribuables, qui risquent de s'y opposer, mais en plus, on ne compte plus les projets menés par les autorités seules qui ont vu leur budget exploser. L'un des derniers exemples en date est la construction du futur aéroport de Berlin-Brandebourg, dont la facture finale pourrait s'élever au triple, voire au quadruple, du budget initial de 1,7 milliard d'euros, la faute à des erreurs de conception et de construction.

.....
Plus de 3,5 milliards: c'est le montant à déboursier pour la grande traversée du lac à Genève
.....

Les institutions de prévoyance, garantes des retraites de milliers de citoyens et contraintes à des objectifs de rentabilité et d'efficacité, sont tenues de cibler très précisément l'allocation de leurs ressources. Elles recherchent donc des rendements que seuls les investissements directs dans l'immobilier ou les infrastructures sont à même de produire aujourd'hui.

Tandis que ce mode de financement est répandu dans les pays anglo-saxons et d'Europe continentale, d'autant plus avec l'explosion des déficits publics, il est

encore peu courant en Suisse. Les quelques exceptions concernent des constructions telles que les stades de football de Neuchâtel et de Lucerne et, plus significativement, le projet pilote du Centre administratif cantonal Neumatt à Berthoud (BE). En cause, une question culturelle, sans doute, mais également une législation restrictive envers les caisses de pension.

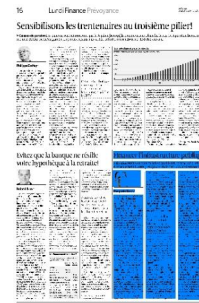
En effet, la loi inclut les infrastructures dans la catégorie des placements alternatifs, autorisés qu'à hauteur de 15% du portefeuille d'investissement des caisses. Du coup, les institutions de prévoyance sont contraintes de passer par un fonds de placement collectif, moins incitatif.

Or, dans les prochaines décennies, la croissance de la population et les progrès technologiques obligeront à la rénovation d'infrastructures devenues âgées et inadaptées. C'est particulièrement le cas dans des domaines stratégiques comme les réseaux routiers et ferroviaires, la communication, la formation (écoles, logements pour étudiants) ou la santé (hôpitaux, EMS). La Suisse, régulièrement bien positionnée en ce qui concerne la qualité de vie de ses habitants et la compétitivité de sa place économique, ne peut pas se reposer sur ses lauriers. S'il est normal de réglementer un domaine aussi sensible que la prévoyance, il nous paraît nécessaire de permettre aux institutions de prévoyance d'investir directement dans les infrastructures.

Afin que le PPP puisse réellement percer en Suisse et franchir les obstacles politiques, émotionnels et relatifs aux placements

Datum: 29.09.2014

LE TEMPS



ppp
Verein PPP Schweiz

Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'716
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 350.004
Abo-Nr.: 1081047
Seite: 16
Fläche: 29'136 mm²

financiers, un grand travail de persuasion s'impose encore. La société de conseil PricewaterhouseCoopers estime qu'en 2011, ce ne sont pas moins de 65 milliards de dollars qui ont été investis dans des projets de PPP à l'étranger. Tôt ou tard, cette tendance finira bien par s'imposer en Suisse. Et ce pour le plus grand bien de notre système de retraite et de notre place économique. Dès lors, pourquoi attendre?

* Directeur PensExpert SA,
Lausanne